

## Ecoles, prévention et assuétudes : un projet pilote à Bruxelles

**Le point d'appui aux écoles en matière de prévention des assuétudes (PAA) est un projet pilote de trois ans confié aux Centres locaux de la promotion de la santé (CLPS) par le gouvernement de la Communauté française suite à un accord entre le Ministre de la Santé et celui de l'Enseignement.**

Le PAA a pour but de jouer un rôle d'interface entre les structures spécialisées en prévention et la communauté scolaire de l'enseignement secondaire. Neuf personnes chargées du projet PAA ont ainsi intégré cette mission au sein des CLPS. Ces derniers sont agréés pour coordonner, sur le plan local, la mise en œuvre du programme quinquennal de promotion de la santé. Ils ont notamment pour mission d'initier des dynamiques de partenariat, d'intersectorialité qui permettent de définir des priorités d'actions pour les politiques locales de santé.

### Trois missions

Plus précisément, les missions du PAA concernent l'offre de prévention, la diffusion de l'information et la mise en partenariat. A propos de l'offre de prévention, le PAA réalise un inventaire des structures spécialisées, des outils pédagogiques spécifiques aux milieux scolaires et des actions menées dans les écoles secondaires bruxelloises. Il accomplit également un relevé des attentes de la communauté scolaire en matière de prévention des assuétudes.

Concernant sa deuxième mission, le PAA veille à la diffusion des informations récoltées vers et entre les partenaires du projet. Pour réaliser

sa troisième mission concernant le renforcement de réseaux et de partenariats, le PAA constitue un comité de concertation intersectoriel qui a pour but de mener, avec tous les partenaires, une réflexion commune afin d'arriver à un discours concerté sur les interventions et leur éthique de travail tout en respectant les spécificités de chacun.

Ce projet pilote a pour objectif de renforcer la connaissance des acteurs scolaires des écoles secondaires à propos des offres de prévention existant sur la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit aussi de faciliter l'adaptation de ces offres de prévention aux attentes du milieu scolaire. Le PAA, dans son rôle d'interface, permet des échanges entre écoles d'une part, entre les écoles et les structures spécialisées d'autre part. L'objectif est aussi d'initier et/ou de renforcer une dynamique de réseaux entre les structures spécialisées en prévention et les écoles secondaires.

### Des partenaires

Ce projet implique de nombreux partenaires qui ont été identifiés comme suit : les structures spécialisées en prévention englobent les Centres de planning familial, les structures d'aide en milieu ouvert

(AMO), les services actifs en toxicomanie, les services de santé mentale, les maisons médicales et les structures dépendant des pouvoirs communaux et régionaux. L'école est perçue comme une communauté de différents acteurs concernés par ce projet. Sous le terme « communauté scolaire », nous englobons donc tous les acteurs de l'enseignement secondaire c'est-à-dire les directeurs, les enseignants, les élèves, les éducateurs, les travailleurs des centres PMS et des services PSE, les médiateurs scolaires, les associations de parents.

Le PAA bruxellois, entré en fonction en mai 2008, relève d'un accord entre la Communauté française de Belgique et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Installer le PAA au sein du CLPS de Bruxelles permet à ce dernier d'accorder une attention particulière aux écoles en matière d'assuétudes. Le CLPS étant pour le PAA une ressource au niveau de sa connaissance du terrain et de ses acteurs, de ses acquis au niveau des actions menées ainsi qu'au niveau méthodologique.

Le territoire d'intervention du CLPS de Bruxelles ainsi que du PAA, est la Région de Bruxelles-Capitale avec 1.031.215 habitants recensés en

2007, d'origines et de cultures diverses, 19 communes, 19 CPAS, 30 maisons médicales, 41 centres de planning familial, 6 maisons d'accueil, 26 services PSE, 25 services de santé mentale, 140 établissements d'enseignement secondaire, avec de multiples lieux de concertation sectorielle et intersectorielle et de multiples initiatives s'inscrivant dans le champ de la promotion de la santé.

## Un projet intersectoriel par étapes

Si on lie cette réalité de terrain au rôle d'interface du PAA entre la communauté scolaire et les structures spécialisées définies plus haut, on se rend compte assez vite qu'un choix doit être fait. Cette mosaïque, d'une grande richesse mais aussi d'une grande complexité, impose des choix stratégiques. Afin de réaliser un projet réaliste qui tient compte des moyens dont nous disposons, ce dernier est conçu de manière évolutive. Ce qui va nous permettre de réaliser les différentes missions par étapes mais aussi d'intégrer par phases significatives les différents acteurs concernés.

Ce projet pilote se veut avant tout une concertation intersectorielle où les acteurs concernés sont impliqués dès le début de la réalisation. Un comité de concertation composé d'acteurs de terrain est en train de voir le jour.

De nombreuses « structures spécialisées » travaillent de près ou de loin la question de la prévention des assuétudes sur le territoire de Bruxelles. Un petit nombre d'entre elles travaillent directement avec la communauté scolaire. Ces structures n'ont pas les moyens de réaliser, seules, une enquête couvrant tout le territoire bruxellois. Ainsi, si ce n'est dans des projets particuliers, il n'existe pas de récolte de données concernant les attentes de la communauté scolaire, partenaire principal du projet.

C'est pourquoi, dans sa première phase, le PAA bruxellois donnera la parole à l'enseignement secondaire à propos de sa réalité de terrain. Il s'agit de récolter ses attentes et ses expériences en matière de prévention et de comportements à risque chez les jeunes. Ainsi, par le biais du comité de concertation, ce projet donne l'opportunité aux acteurs impliqués de mieux se connaître autour d'un objectif final commun : renforcer les compétences des jeunes face aux prises de risques.

Pour toutes informations complémentaires :  
Isabelle Boquet  
Centre local de promotion de la santé de Bruxelles  
(CLPS de Bruxelles)  
Rue Jourdan 151 - 1060 Bruxelles  
Tel. : 02/ 639.66.88. - Fax. : 02/639.66.86.  
E-mail : [isabelle.boquet@clps-bxl.org](mailto:isabelle.boquet@clps-bxl.org)

---

---

## La quête du bien-être... en 1800 signes

---

---

La ville, c'est à la fois un espace limité, une proximité et une densité qui cristallisent les principaux conflits et contradictions d'une société en proie aux mutations de toutes sortes. Mais c'est aussi un fantastique équipement collectif capable de résoudre partiellement les problèmes qu'elle se cause ou qui s'y déploient. La ville est un processus collectif qui peut générer des solutions à ses problèmes.

Bruxelles se révèle paradoxale : à la fois une des villes les plus riches d'Europe mais aussi une ville habitée par une population pauvre ; le premier bassin d'emploi du pays mais le plus haut taux de chômage ; une Région qui fait encore tenir l'édifice belge mais est volontiers niée par les autres ; une Région avec CCF et CCC mais où se parlent quasi toutes les langues du monde.

Comment surmonter le clivage croissant entre la ville qui rit et la ville qui pleure ? Il y a évidemment tous les leviers économiques, fiscaux, environnementaux... Mais si on s'en tient aux compétences personnalisables, voici quelques pistes.

Il convient d'aller vers plus de participation et de démocratie réelle pour permettre au citoyen d'entrer au cœur des choix politiques. Les pratiques communautaires sont pertinentes et invitent à se réapproprier soi-même sa santé plutôt que de recourir à l'expert ou au médicament. Qu'on l'appelle Charte ou Pacte, le rapport entre l'associatif et le politique doit être clarifié, et le non marchand mieux respecté. Il faut continuer à penser des réponses croisées à des problèmes de santé polymorphes, éviter toute concurrence entre les faiseurs de santé... Les réseaux et les rencontres permettent d'organiser un système tentant de répondre à la complexité des besoins de l'utilisateur, de repérer les failles dans l'offre de services et de favoriser un échange de (bonnes) pratiques et de réflexions.

Quant au monde politique, il doit aller vers plus de partenariats et d'intégration. A chaque décision, s'interroger sur les impacts sur la santé, sur la dynamique engendrée, l'éthique de la démarche, la durabilité... Cela nécessite intersectorialité et interinstitutionnalité. Le monde politique doit lever le nez du guidon et développer la réflexion prospective. Il a à élaborer un cadre de référence explicite constitué d'objectifs et de priorités, un plan de santé urbaine, à partir d'un diagnostic basé sur des données collectées et une analyse soignée de